

la province au mépris des règles déontologiques et de la solidarité professionnelle.

M. le Dr J. Sheppard dit que les compagnies d'assurances en général ont fait beaucoup moins d'affaires cette année que les années précédentes et attribue cette diminution, surtout au fait que les médecins n'étaient pas rétribués suivant leur mérite.

Le Dr Henri Archambault dit que pour ce qui concerne les sociétés de secours mutuel, il suffit d'exiger \$2.00 par examen pour les obtenir. Mais il semble que ces Sociétés profitent du fait que malheureusement, dans plusieurs localités, certains médecins consentent à faire leur ouvrage au rabais. Toutes les sociétés faisant du recrutement à Saint-Gabriel de Brandon paient \$2.00 par examen, mais il est à ma connaissance que les Artisans, dont je suis le médecin examinateur, ont donné instruction à la Cour de St Gabriel, de n'accorder ce montant que s'il lui était impossible de faire faire ses examens à meilleur marché : voilà pourquoi l'on m'accorde \$2.00. Je sais aussi que les Forestiers Catholiques paient \$2.00 chaque examen à Saint-Gabriel de Brandon, à leurs médecins respectifs.

Proposé par le Dr Henri Archambault, secondé par le Dr L. P. Désy : Que l'association paie un an d'abonnement à chacun de ses membres, à l'un de nos journaux de médecine de la province. Adopté.

Election des officiers — M. le Dr Charles Bernard, de Joliette, est nommé président ; Th. Gervais, de Berthier, vice-président ; Albert Laurendeau, de St Gabriel de Brandon, secrétaire-trésorier ; MM. J. O. Gaboury, de Berthierville, et H. Desrosiers, de St Félix de Valois, membres du comité de Régie ; A. M. Rivard, J. Sheppard, J. Marion, de Joliette, et Ph. Désy, de St Barthélemy, membres du tribunal de déontologie ; MM. A. M. Rivard, J. Sheppard et Ch. Bernard, membres du comité des charlatans.

M. le Dr Beaudry, président sortant de charges souhaite la bienvenue aux nouveaux officiers. M. le Dr Bernard remercie les membres de l'association de l'honneur qui lui est fait en lui accordant la présidence, puis l'association adopte un vote de remerciements aux officiers sortant de charge.

Le secrétaire fait rapport que l'association a en mains un surplus de \$306.65. (Quelqu'un fait remarquer que c'est un joli surplus, sans compter que le rebouteur Mireault n'est pas encore mort).

Le Dr Laurendeau fit une conférence sur : "L'Univers, la vie, l'homme, la science et les testaments". La salle de l'Hôtel de Ville où eut lieu

la réunion de l'association était remplie d'hommes instruits de toutes les parties du district, invités à entendre cette communication à la fois d'ordre scientifique et médical.

ALBERT LAURENDEAU,

Sec.-Trésorier.

AU SUJET DE "ENTERRE VIVANT"

Nous avons reçu la lettre suivante que nous faisons un plaisir d'insérer, certains qu'elle intéressera plus d'un de nos lecteurs.

Sydenham, London, S. E.

Docteur François de Martigny, Journal de Médecine et de Chirurgie, Montréal.

Mon cher ami,

Je me repose ici où je finis de lire l'intéressante étude du Dr Laurendeau. Elle m'intéresse spécialement car mon père qui se maria trois fois eut sa seconde femme enterrée vivante pendant le choléra de 1856 et ce furent des voleurs qui tirant sur ses boucles d'oreilles la tirèrent de sa léthargie et la sauvèrent. Eux aussi d'ailleurs s'enfuirent. Vous pouvez narrer le fait, comme je l'ai fait cette année à la Société Française d'Hygiène et à la Société Médicale des Praticiens à propos du nouveau procédé du Dr S. Icard que je n'ai pas vu cité par le Dr Laurendeau. Il ne s'agit plus de la Fluorescéine mais de la réaction sullydrique qui noircit du papier à l'acétate de plomb placé devant les narines 20 à 30 heures après le décès, lorsque l'hydrogène sulfuré organique ou absorbé du vivant est disparu, exhalé déjà, et que l'hydrogène sulfuré restant ne peut provenir que de la putréfaction pulmonaire qui est la première à se produire. Le Dr S. Icard fut mon caramade pendant les choléras de 1884-1785. Je touchai pour lui et lui envoyai son prix Dugate de l'Institut en 1898, c'est dire que je connais lui, ses travaux récompensés, son esprit inventif et que son nouveau procédé ou papier plombique noirci par l'hydrogène sulfuré est à la portée de tous et doit être vulgarisé comme il le mérite. Il me semble donner satisfaction au Dr Laurendeau. J'ai étudié aussi et présenté à la Société d'Hygiène Française, le Karnice Karnicki très simple et qui pourrait se passer de cercueil en cercueil pour quelques jours, ce qui ne serait pas cher pour chaque pays.

Bien cordialement à vous,

Dr FOVEAU DE COURMELLES.